

Aide à l'Autonomie des Jeunes



Une aide des Activités Sociales de
l'énergie pour accompagner les jeunes à
préparer leur avenir sereinement.

Elle leur permet de :

- poursuivre des études,
- entamer une formation dans les
meilleures conditions,
- pallier l'absence d'allocations chômage
pendant quelques mois.

Pour qui?

J'ai

entre 20 et 26 ans
(18 ans si je suis enfant unique)

Je suis

étudiant
(post-bac)

ou

chômeur*
(de moins de 25 ans)

ou

en
alternance*

Le coefficient social
de ma famille est

≤ 15 000

J'ai droit

90 €/an
de participation
à la cotisation
de vie étudiante

+

entre 20 et 180 €
par mois**

*sous certaines conditions, rapprochez-vous de votre CMCAS ou de votre SLVie

**Cumulable avec les aides au logement, l'aide aux frais d'études, la bourse d'enseignement supérieur, l'aide versée par l'employeur de l'autre parent.